

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**METZ CAMPAGNE**  
CANTON  
**LE PAYS MESSIN**

**COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GULINO, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **21**  
de votants : **23**

**Présents** : M. et Mmes ADAM Gilles, ATAKAYA Sophie, BAYEUR Laurence, CAROLEO Audrey, CENTONZE Sophie, DAMIEN-FRENTZEL Anne, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GAUTHIER Marina, GULINO Aline, GULINO Eric, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, SCHWAB Sébastien, TRIBOULOT Carole, VOITURET Gilles, WEBER Hugo

**Excusés** : -

**Absents** : -

**Pouvoir** :

LEVE Damien a donné procuration à GAUTIER Marina

MARX Anne-Marie a donné procuration à SCHWAB Sébastien

Mme Audrey CAROLEO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/03/2026.

**N° 04/2026 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Eric GULINO*

Conformément aux dispositions de l'article L2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Toute inscription d'un(e) Conseiller(ère) Municipal(e) sur cette liste suppose en outre le respect des conditions d'éligibilité et de compatibilité fixées notamment par les articles L2122-4-1, L2122-5, L2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire en cours de séance, le Conseil Municipal est invité à procéder, par vote à bulletin secret et dans les conditions sus décrites, à l'élection desdits Adjoints au Maire.

La délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités pris notamment en ses articles L2122-2, L2122-2-1, L2122-4-1, L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-7-1, L2122-7-2, L2122-10, L2122-18-1, L2120-2,  
VU que l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule notamment que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,  
VU que les listes présentées pour la désignation des adjoints doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a décidé au cours de la même séance de fixer le nombre de postes d'adjoints au Maire à 4,  
CONSIDERANT les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire déposées auprès de M. le Maire en cours de séance,

CONSIDÉRANT le dépôt des listes suivantes :

- Liste Marina GAUTIER (nom du candidat placé en tête de liste)
- Liste Sébastien SCHWAB (nom du candidat placé en tête de liste)

### APRÈS VOTE ET DÉPOUILLEMENT DES SUFFRAGES

CONSTATE que la majorité absolue est acquise avec 12 voix,

CONSTATE que la liste :

- Marina GAUTIER a obtenu 19 voix
- Sébastien SCHWAB a obtenu 4 voix

PROCLAME en conséquence les Conseillers Municipaux figurant sur la Liste Marina GAUTIER et dans l'ordre du tableau suivant pour siéger au Conseil Municipal de la commune d'Ogy-Montoy-Flanville en qualité d'Adjoints au Maire :

- Marina GAUTIER
- Francis FRERY
- Aline GULINO
- Gilles ADAM

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 26/03/2026

